

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 7 octobre 2021**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 188 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nasser BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLÉ - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Christine CAPDEVILLE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Robert DAGORNE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOL - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Jean HETSCH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Rémi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Gregory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoit PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Florian SALAZAR-MARTIN - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Signé le 7 Octobre 2021**

**Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Saphia CHAHID - Kayané BIANCO représentée par Karima ZERKANI-RAYNAL - Marylène BONFILLON représentée par Marie-France SOURD GULINO - Valérie BOYER représentée par Isabelle CAMPAGNOLA SAVON - Jean-Louis CANAL représenté par Yves WIGT - Jean-Pierre CESARO représenté par Jean HETSCH - Pascal CHAUVIN représenté par Roland GIBERTI - Jean-François CORNO représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Vincent DESVIGNES - Claude FILIPPI représenté par Stéphane LE RUDULIER - Olivia FORTIN représentée par Eric SEMERDJIAN - Gérard FRAU représenté par Gaby CHARROUX - Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES - Patrick GHIGONETTO représenté par Alexandre DORIOU - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE - Frédéric GUINIERI représenté par Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Sébastien JIBRAYEL représenté par Lyece CHOULAK - Cédric JOUVE représenté par Agnès FRESCHEL - Eric LE DISSÈS représenté par Roland MOUREN - Hervé MENCHON représenté par Sébastien BARLES - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Eric MERY représenté par Pauline ROSSELL - Claudie MORA représentée par François BERNARDINI - Franck OHANESSIAN représenté par Jean-Yves SAYAG - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Michel BOULAN - Jocelyne POMMIER représenté par Gregory PANAGOUDIS - Véronique PRADEL représentée par Didier PARAKIAN - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Gilbert SPINELLI représenté par Roland CAZZOLA - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO - Marcel TOUATI représenté par Laure ROVERA - Catherine VESTIEU représentée par Jean-Marc SIGNES - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Ulrike WIRMINGHAUS représentée par Laurence SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Martin CARVALHO - Cédric DUDIEUZERE - Maryse JOISSAINS MASINI - Michel LAN - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard RAMOND - Nathalie TESSIER.

Etaient présentes et représentées en cours de séance Mesdames :

Marion BAREILLE représentée à 16h05 par Frédéric GUELLE - Gérard AZIBI représenté à 15h35 par Marie BATOUX - Aïcha SIF représentée à 16h54 par Anne MEILHAC - Jean-Baptiste RIVOALLAN représenté à 17h00 par Solange BIAGGI - Romain BRUMENT représenté à 17h10 par Camélia MAKHLOUFI - Vincent DESVIGNES représenté à 17h53 par Fabrice POUSSARDIN - Vincent LANGUILLE représenté à 17h53 par Monique SLISSA - Nicole JOULIA représentée à 17h57 par Eric CASADO - Jacky GÉRARD représenté à 18h00 par Jean-David CIOT.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sabine BERNASCONI à 16h00 - Franck ALLISIO à 16h05 - Denis ROSSI à 16h05 - Lyece CHOULAK à 16h30 - Samia GHALI à 16h34 - Stéphane RAVIER à 16h38 - Robert DAGORNE à 16h50 - Richard MALLIÉ à 17h03 - Laurent SIMON à 17h07 - Monique MIQUELLY à 17h20 - Yves MORAINÉ à 17h30 - Jean-Yves SAYAG à 17h35 - Frédéric GUELLE à 17h37 - Yves MESNARD à 17h45 - Christine CAPDEVILLE à 17h45 - Daniel AMAR à 17h46 - Pascale MORBELLI à 17h46 - Lionel DE CALA à 17h46 - Patrick PIN à 17h47 - José MORALES à 17h48 - Georges ROSSO à 17h51 - Nadia BOULAINSEUR à 18h00 - René-François CARPENTIER à 18h00 - Loïc GACHON à 18h00 - Isabelle ROVARINO à 18h08 - Fabrice POUSSARDIN à 18h16.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TCM 010-10578/21/CM**

**■ Budget Annexe de l'Assainissement du Territoire Marseille-Provence -  
Approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement  
relative à la restructuration des installations d'assainissement sous-vide du  
cordon du Jai à Marignane et Châteauneuf-les-Martigues  
MET 21/18951/CM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération TCM 016-9353/20/CM du 17 décembre 2020, le Conseil de la Métropole a approuvé l'opération n° 2021101400 relative à la restructuration des installations d'assainissement sous-vide du cordon du Jai à Marignane et Châteauneuf-Les Martigues et affecté une autorisation de programme de 500 000 euros HT à cette opération.

En effet, le réseau d'assainissement des eaux usées du cordon du Jai est constitué de deux tronçons, un sur la commune de Marignane et l'autre sur la commune de Châteauneuf Les Martigues.

La topographie de ce secteur, très proche du niveau de la mer, avec la présence d'une nappe phréatique affleurante, a contraint la Métropole à créer un réseau d'assainissement collectif sous vide.

Malgré ce dispositif particulier, les équipements de surface se retrouvent fréquemment immergés lors des fortes pluies, compromettant le fonctionnement de l'assainissement des riverains.

En outre, sur la commune de Châteauneuf-les-Martigues, la remise en fonctionnement rapide du système est compromise par la qualité du chemin d'accès aux installations, longeant l'étang de Bolmon. La piste n'est pas revêtue et les véhicules d'exploitation, tels que les camions hydrocureurs, s'enlisent et ne peuvent intervenir.

Il est donc important de restructurer ces installations.

L'opération consiste donc dans les interventions suivantes :

- reprendre l'étanchéité des bâches de transfert, remplacer et sécuriser les capteurs et les organes de télétransmission qui sont dégradés par les submersions fréquentes..
- stabiliser la piste d'exploitation sur la commune de Châteauneuf les Martigues.

L'opération doit être revalorisée afin de prendre en compte les trois aspects ci-dessous :

- L'enveloppe budgétaire initiale a été estimée sur la base d'un échange standard des équipements.

Or cette hypothèse se heurte à une impossibilité juridique, car elle exclut de la consultation plusieurs candidats potentiels qui n'auraient pas accès à la marque objet de l'échange standard.

L'ouverture de la consultation à l'ensemble des marques présentes sur le marché, sans échanges standard, induit une plus-value sur le prix de la prestation. Cette plus-value a été estimée à 110 000 euros sur le surcoût en fournitures pour l'ouverture à la concurrence.

- Par ailleurs, le délégataire n'étant pas tenu de fournir la mise en place du pompage des effluents par un hydrocureur pendant toute la durée du chantier, cette prestation devra être rémunérée à hauteur de 70 000 euros.

- Les études initiales concernant la stabilisation du chemin d'accès aux installations n'ont pas permis une prise en compte satisfaisante des contraintes topologiques du site. Le Conservatoire du Littoral a informé la Métropole le 2 avril 2021 de la nécessité de fournir une étude complémentaire, afin notamment de prévoir l'utilisation de matériaux drainants novateurs. Le surcoût lié à cette étude a été estimé à 20 000 euros

Considérant la nécessité de prendre en compte ces prestations dans le programme de travaux, il est donc nécessaire de procéder à un ajustement financier de l'opération.

**Signé le 7 Octobre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021**

L'opération d'investissement n° 2021101400 relative à la restructuration des installations d'assainissement sous-vide du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-Les Martigues d'un montant de 500 000 euros, inscrite au budget annexe assainissement du territoire Marseille Provence enregistrée dans l'autorisation de programme 211111AS du programme 11 « Ass » de la Métropole doit être revalorisée de 200 000 euros HT.

Cette révision porte le montant de l'opération n°2021101400 de 500 000 euros HT à 700 000 euros HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération TCM 016-9353/20/CM du 17 décembre 2020 approuvant la création et l'affectation d'autorisation de programme de 500 000 euros HT relative à la restructuration des installations d'assainissement sous-vide du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-les Martigues ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole du 21 septembre 2021.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 200 000 euros H.T. du budget de l'opération d'investissement afin de permettre la réalisation de l'opération de restructuration des installations d'assainissement sous-vide du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-Les Martigues.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 700 000 euros H.T. selon le budget de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement n°2021101400, relative la restructuration des installations d'assainissement sous-vide du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-Les Martigues pour un montant 200 000 euros HT rattachée au programme 11 « Ass » Code AP 211111AS.

Cette révision porte le montant de l'opération à 700 000 euros HT.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget Assainissement Sous-Politique F110 - Natures 2031 et 2315 - Code AP 201111AS – Opération 2021/101400.

L'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée s'établit comme suit : CP 2022 : 700 000,00 euros HT.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-D'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mer, Littoral  
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT